

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Kontakt 320 SC

 Date de révision
 11-avr.-2022
 Version
 1.02
 Remplace la version : 16-sept.-2018
 Codes produit
 HRB01033-32

 Date d'impression
 11-avr.-2022
 ADM.05850.H.1.A
 27779

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Kontakt 320 SC

Autres moyens d'identification

Synonyms Phenmedipham 320 SC

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeHerbicide; Utilisation professionnelleUtilisations déconseilléesAucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fournisseur</u> ADAMA Northern Europe B.V

P.O. Box 355

3830 AK Leusden, The Netherlands

Tel: (+31) (0) 33 2056800

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail msds.ane@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.

BE: +32 70 245 245

NL: +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé

professionnels. DE: +49 30 19240

Numéro d'appel d'urgence général : 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Contient Alcohol C13-iso, ethoxylated

Pictogrammes de danger



Danger Mention d'avertissement

H318 - Provoque de graves lésions des yeux Mentions de danger

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage Conseils de prudence

P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P391 - Recueillir le produit répandu

Mentions de danger spécifiques de EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé

humaine et l'environnement

EUH208 - Contient (1,2-Benzisothiazolin-3-one). Peut produire une réaction allergique

Phrases supplémentaires pour PPP SP1-Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel

d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes

d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPa1 - Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action de la

substance active de ce produit est 5

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par

rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).

SPo - Ne pas pénétrer dans des cultures/ surfaces traitées avant que le dépôt de

pulvérisation ne soit complètement sec.

2.3. Autres dangers

PBT & vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Aucun(e) connu(e).

Sans objet. Polluants organiques persistants

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

- [Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro	% massique	Classification	Limite de	M-Factor	Numéro
- 1					70 111111111111111111111111111111111111				-11
- 1				d'index		selon le	concentration		d'enregistrem

					règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		ent REACH
Phenmedipham	13684-63-4	237-199-0	616-106-00-0	27 - 31	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		M=10 M=10	Aucune donnée disponible
Alcohol C13-iso, ethoxylated	9043-30-5	1		10 - 13	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)			Aucune donnée disponible
1,2-Benzisothiazolin-3- one	2634-33-5	220-120-9	613-088-00-6	< 0.05	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400)	Skin Sens. 1 :: C>=0.05%		01-212076154 0-60-XXXX

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles..

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui

montrer l'étiquette). Personnel de premiers secours : Attention à votre propre

protection.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de

respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les

éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin en

cas de symptômes.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.

Ingestion Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un

médecin.

Protection individuelle du personnel Utiliser l'équipement de protection individuel requis. **de premiers secours**

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Petit incendie Agent chimique sec, CO2, jet d'eau ou mousse ordinaire

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression Incendie majeur Endiguer l'eau de maîtrise de l'incendie pour élimination ultérieure

Jet d'eau, brouillard d'eau ou mousse classique

Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. Moyens d'extinction inappropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

A fire or explosion Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement

Dangers spécifiques dus au produit Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas

d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

spécial pour le personnel préposé à de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

la lutte contre le feu

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel

> requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Éviter tout contact

avec la peau, les yeux et les vêtements.

Le contact peut provoquer des brûlures cutanées et oculaires Risque pour la santé

Les ruissellements de maîtrise de l'incendie peuvent entraîner une pollution

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques

L'inhalation de matière peut être nocive

Certains liquides dégagent des vapeurs pouvant entraîner vertiges ou suffocation

Mentions de déversement ou de

fuite

Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée Prévenir la formation de nuages de poussières Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. **Autres informations**

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiquer la fuite

ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Incinération Si une cuve, un wagon ou un camion-citerne sont impliqués dans un incendie, ISOLER la

zone dans un rayon de 800 mètres (1/2 mile) ; prévoir également une évacuation initiale

dans un rayon de 800 mètres (1/2 mile)

Increase, in the downwind direction, as necessary, the isolation distance shown under "Public safety" Déversement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la Méthodes de confinement

matière déversée. Endiquer le plus en aval possible du déversement pour élimination

ultérieure.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière Méthodes de nettoyage

absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers

secondaires

Nettover les obiets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les veux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations identifiées

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle **Limites d'exposition**

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Porter un vêtement de protection approprié. Protection de la peau et du corps

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettover régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	Remarques
Aspect			
État physique	: Liquide		
Couleur	: opaque blanche		
Odeur	: Faint caractéristique		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
рН	: 3.65 - 4.65	CIPAC MT 75	solution (1%)
Point de fusion / point de	: Aucune donnée disponible)	
congélation °C			
Point / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: > 79	CIPAC MT 12.2	
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet pour les liquides	3	
Limites supérieures/inférieures	: Aucune donnée disponible		
d'inflammabilité ou limites			
d'explosivité			
Pression de vapeur kPa	: Aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible		
Densité relative	: 1.0977	CIPAC MT 3.3.2	20 °C
Solubilité(s) mg/l	: Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage Log Pow	:		Voir la Section 12 pour plus
			d'informations sur les effets
			écologiques
Température d'auto-inflammabilité	: 485	EEC A.15	

°C

Température de décomposition °C : Aucune donnée disponible

OCDE 114 Viscosité cinématique mm2/s 40 : 10.9 - 86.5

Tension superficielle Aucune donnée disponible

Granulométrie Sans objet

9.2. Autres informations

Page 6/12 ADAMA

Masse volumique apparente g/ml : Sans objet

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Propriétés explosives : N'est pas un explosif

Propriétés comburantes : Not oxidizing

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

	Valeurs_	Espèce	<u>Méthode</u>	Remarques
DL50 par voie orale mg/kg	: > 2500	Rat	OCDE 423	
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 4000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation mg/l	: > 5.04	Rat	OCDE 403	
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation	: Aucune donnée disponible	•		Aucune donnée
oculaire				disponible
Sensibilisation	: N'est pas un sensibilisant cutané	Cobaye	OCDE 406	

Toxicité chronique

ADAMA Page 7/12

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom chimique

Phenmedipham : Non classé

Cancérogénicité

Nom chimique

Phenmedipham : Non cancérogène

Toxicité pour la reproduction .

Nom chimique

Phenmedipham : Not toxic for the reproductive system

STOT - exposition unique

Nom chimique

Phenmedipham : Aucune donnée disponible

STOT - exposition répétée

Nom chimique

Phenmedipham : Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Nom chimique

Phenmedipham : Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices Aucune information disponible.

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë Valeurs Espèce Méthode Remarques

Poisson CL50, 96 heures mg/l: 10.9Oncorhynchus mykissOCDE 203Crustacés CE50, 48 heures mg/l: 33Daphnia magnaOCDE 202Algues CE50, 72 heures mg/l: 0.44P. subcapitataOCDE 201

Autres végétauxCE50 mg/l: Aucune donnée disponibleAucune donnée disponible

Toxicité aquatique chronique Valeurs Espèce Méthode

Poisson NOEC mg/l: 0.54Rainbow troutCrustacés NOEC mg/l: 0.043Daphnia magnaAlgues NOEC mg/l: 0.31P.subcapitata

Autres végétaux NOEC mg/l : Aucune donnée

disponible

Toxicité terrestre

Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

Nom chimique

Phenmedipham : > 2500 Canard colvert OCDE 401

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

Nom chimique

Phenmedipham : > 100 OCDE 213

ADAMA Page 8/12

Remarques

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique Eau DT50 jours Nom chimique

Phenmedipham : 6.8 OCDE 308

Terrestre DT50 jours

Nom chimique

Phenmedipham : 26.8 OCDE 307

Biodégradation Nom chimique

Phenmedipham : N'est pas facilement biodégradable OCDE 301D

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage <u>Valeurs</u> <u>Méthode</u> <u>Remarques</u>

(n-octanol/eau) Log Pow

Nom chimique

Phenmedipham : 2.7 OCDE 107 $20 \circ C$

Facteur de bioconcentration (BCF)

Nom chimique

Phenmedipham : ---

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption <u>Valeurs</u> <u>Méthode</u> <u>Remarques</u>

Phenmedipham : 1331 OCDE 106 Kfoc

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et

illégale.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Phenmedipham)

14.3 Classe(s) de danger pour le 9

ADAMA Page 9/12

transport

14.4 Groupe d'emballage III

Description UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

(Phenmedipham), 9, III

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375

Code de classification M6

<u>RID</u>

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Désignation officielle de ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Phenmedipham)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

(Phenmedipham), 9, III

Danger pour l'environnement Oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales 274, 335, 375, 601

Code de classification M6

IMDG

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Désignation officielle de ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Phenmedipham)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 9

transport

14.4 Groupe d'emballage III

Description UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

(Phenmedipham), 9, III, Polluant marin

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.5 Polluant marin P
Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 335, 969 N° d'urgence F-A, S-F

IMDG Stowage and segregation Category A Aucune information disponible

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

IATA

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Désignation officielle de ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Phenmedipham)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 9

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

(Phenmedipham), 9, III

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales A97, A158, A197

Code ERG 9L



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Non commercial/désignation Numéro(s) d'enregistrement Date

Sans objet Sans objet Sans objet

BL National Regulations

La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le

règlement (CE) n° 1107/2009

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Date de révision 11-avr.-2022

Motif de la révision Changes made to the last version are labeled with this sign ***

Abréviations et acronymes

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

CAS Number - Chemical Abstracts Service number EINECS and ELINCS Number

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Substances

ELINCS - European List of notified Chemical Substances

IATA - International Air Transport Association

ICAO-TI - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG - International Maritime Dangerous Goods

LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population

LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)
OECD - Organization for Economic Co-operation and Development

PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

STOT - Specific Target Organ Toxicity

vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification of the mixture

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des

effets néfastes à long terme

Méthode de classification

Classification basée sur une méthode de calcul. Classification basée sur les données de test. Classification basée sur les données de test.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité